

<p>Rapport 2-9  Avis sur <b>Aides du Conseil régional aux audits dans les exploitations agricoles dans le cadre du plan d'actions immédiates</b></p>	<p><b>CESER BOURGOGNE  FRANCHE-COMTÉ</b>  Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission <b>Économie - Emploi</b>  Rapporteur : Pascal Blain</p>	<p>Séance plénière  <b>Mardi 21 juin 2016</b></p>

L'agriculture régionale n'échappe pas à la crise qui sévit en France depuis l'année dernière et plusieurs des principales filières de Bourgogne Franche-Comté connaissent des difficultés importantes. Face à cette situation, le Conseil régional a adopté le 18 mars 2016 un plan d'actions immédiates en faveur du secteur agricole. Ce plan propose la mise en œuvre de mesures structurelles et d'accompagnement nouvelles, et d'accélérer la concrétisation d'orientations déjà retenues par la collectivité régionale.

**Le CESER relève le volontarisme et la réactivité de la Région dans une situation extrêmement compliquée.** Il salue le choix retenu d'apporter un soutien à ceux qui dans la difficulté se posent la question « Qu'est-ce qu'on fait demain ? » par le biais de l'audit des exploitations plutôt qu'un simple complément de rémunération ponctuel. Dans un contexte marqué par la baisse des volumes de consommation et les surplus agricoles, les distorsions de concurrence et le volume de charges supplémentaires pour les exploitations, **il est utile de réinterroger la pertinence et l'efficacité des modèles** (quelle est la bonne taille d'exploitation ? faut-il intégrer une AOP ? passer en agrobiologie ?...) Tout cela nécessite un travail conséquent, avec chaque exploitation, pour accompagner les agriculteurs vers d'autres pratiques.

**Vote du CESER :** adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 1 abstention (UNSA).